



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Premier ministre : commissariat général du Plan

Question écrite n° 9964

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le Premier ministre sur les moyens et les missions du Commissariat général du Plan. Il est nécessaire que l'Etat indique aujourd'hui clairement dans quel cadre il inscrit son action économique et sociale. C'est d'autant plus nécessaire que la mondialisation et la globalisation exigent de donner une vision à long terme, notamment aux acteurs économiques, qui soit à l'échelle de notre territoire et qui permette de rendre cohérents les investissements réalisés par nos collectivités. Comment faire du Plan un outil de concertation, de coordination et d'évaluation des politiques publiques, le rendre évolutif et comment mieux utiliser les organismes de prévisions et de programmations dont dispose l'Etat à travers différents organismes. Ce sont les questions qui doivent être traitées pour que le Plan soit un outil adapté et performant. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser comment il compte engager ces actions.

Texte de la réponse

Le Premier ministre partage l'opinion de l'honorable parlementaire sur la nécessité d'une vision à long terme du développement économique et social, permettant d'améliorer la cohérence, dans le temps et dans l'espace, des actions des collectivités publiques et des acteurs économiques. Par lettre du 9 janvier 1998 adressée au commissaire au Plan récemment nommé, il rappelait la fonction « particulière » du commissariat général du Plan dans le dispositif français de préparation des décisions gouvernementales : « animateur de l'analyse prospective et stratégique, lieu privilégié de la concertation socioprofessionnelle et de la réflexion interministérielle, programmeur et évaluateur des politiques publiques ». Le Premier ministre a demandé au commissaire au Plan de préparer un programme de travail du commissariat, en large concertation avec les partenaires sociaux. Cette préparation est actuellement en cours et elle débouchera dans les prochaines semaines sur une relance forte de l'activité du commissariat, consécutive aux missions confiées par le Premier ministre au commissariat général du Plan sur les enjeux majeurs des prochaines années. Conformément à la pratique qui a toujours été la sienne, le commissariat général du Plan fera un large appel aux expertises extérieures, notamment celles des organismes de prévision et de programmation dont dispose l'Etat, pour mener ses travaux prospectifs et alimenter les instances de concertation. L'évaluation des politiques publiques fera l'objet d'une relance dans le cadre d'un dispositif institutionnel simplifié et rénové, actuellement en préparation. Enfin, dans le cadre de la préparation de la prochaine génération des contrats de plan-région, le commissariat général du Plan doit contribuer, en amont de la négociation elle-même, à la détermination de la stratégie de l'Etat dans les régions.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9964

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 608

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1466